Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025073-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-73

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le Quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

10 – SCHEMA VELO : DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Le Maire rappelle que par délibération D2023-057 du 04 décembre 2023, la commune a adopté un schéma vélo communal. Celui-ci fait l'objet d'une mise en œuvre triennale.
La commune a procédé en 2024 à l'installation de racks à vélo et de trois abris à vélos (Tennis, Maison de l'Enfance, salle omnisports). La CCPI vient d'installer des abris fermés au parking intermodal FFL.
La commune souhaite poursuivre cet effort en installant deux nouveaux abris à vélos, l'un à proximité du jardin partagé et de l'Ehpad, l'autre à la médiathèque.
Des devis ont été réalisés ce qui nous permet d'établir le plan de financement suivant.

Pour les stationnements couverts

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Département volet 1 Pacte Finistère 2025	**21 615.00 €**	**40 %**	**8 646.00 €**
CCPI	**21 615.00 €**	**40 %**	**8 646.00 €**
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		**80%**	**17 292.00 €**
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		**20%**	**4 323.00 €**
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	**21 615.00 €**	**100%**	**21 615.00 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025073-DE

Il est demandé au conseil municipal de valider cette opération et la demande de subvention liée ici présentée dans le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention à la CCPI à hauteur de 40% du coût HT des stationnements couverts soit un montant de 8 646,00 € ;
au Conseil départemental à hauteur de 40 % du coût HT des stationnements couverts soit un montant de 8 646.00 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire.
Le Maire, Yves ROBIN

